

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la section Estrie tenue le 1<sup>er</sup> mai 2019 au Pavillon du Vieux-Sherbrooke**

**Augmentation du budget des sections**

- Attendu que le conseil d'administration de l'ACREQ a déployé des efforts significatifs pour réduire les coûts des dépenses centralisées, principalement au regard des frais relatifs à la parution du journal et des frais occasionnés par ses réunions ;
- Attendu que, pour bénéficier des budgets spéciaux mis à la disposition des sections, il faut faire des démarches et remplir des formalités qui seraient probablement moins nécessaires si les budgets des sections étaient majorés ;
- Attendu que les coûts associés à l'organisation des activités des sections suivent la courbe d'augmentation du coût de la vie ;
- Attendu la difficulté croissante de financer les activités à même les budgets des sections ;
- Attendu que la portion de la cotisation annuelle allouée aux sections rend difficile l'organisation et le financement d'activités ;

Sur la proposition de M. Jean-Pierre Simard, appuyée à l'unanimité, il est résolu :

De demander au conseil d'administration de l'ACREQ d'analyser et de présenter aux instances des pistes de solutions pour résoudre cette problématique, étant entendu qu'il pourrait notamment s'agir :

- d'une redistribution de la cotisation afin que le montant dévolu aux sections soit augmenté ;
- d'une hausse de la cotisation d'un maximum de 0,50 \$ par mois dont la résultante serait essentiellement destinée aux sections qui organisent des activités ;
- d'une combinaison des deux pistes ci-haut.

**Adopté à l'unanimité.**

**Copie conforme**



Président

**SECTION PHARES-ET-MONTS**

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle  
de la section Phares-et-Monts, tenue  
le jeudi 16 mai 2019  
au Centre communautaire Terrasse Arthur-Buies  
387, rue des Passereaux, à Rimouski**

**Augmentation du budget annuel attribué aux sections**

Considérant que les coûts associés à l'organisation des activités des sections sont en croissance constante;

Considérant la grande difficulté de financer les activités à même les faibles budgets attribués aux sections;

Considérant que la part de cotisation annuelle allouée aux sections rend difficiles l'organisation et le financement d'activités ;

il est proposé par Mme Mariette Chabot, appuyée par M. Jean-Paul Morin et résolu :

De demander au conseil d'administration de l'ACREQ de présenter à la table des présidentes et présidents qui aura lieu en juin 2019 à St-Hyacinthe, ainsi qu'à l'assemblée générale qui se tiendra au même endroit en juin 2019, des pistes de solutions afin de résoudre cette problématique :

- Une redistribution de la cotisation afin que le montant alloué aux sections soit augmenté du montant initial de 12,26\$ (18%) à 24,15\$ (35%) ou 34,50\$ (50%)
- Une hausse de la cotisation dont la résultante serait destinée aux sections.
- Une combinaison des deux propositions ci-haut mentionnées.

**Adopté à l'unanimité.**

**Copie conforme**

*Martine Landry*  
Présidente